

LIQUIDES LAVE-VITRES TACHAGE DES REVETEMENTS DE PEINTURES DE FINITION

Page 1/6

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la détermination d'un mode opératoire permettant d'évaluer l'action de tachage des liquides lave-vitres sur les revêtements de peintures de finition.

2.PRINCIPE

Le produit considéré est appliqué sur une éprouvette revêtue de peinture de finition.
Après un essai de vieillissement accéléré par exposition à la lumière, examiner l'action du produit sur le revêtement.

3.APPAREILLAGE

3.1.DISPOSITIF POUR L'ESSAI DE TACHAGE

selon annexe 1.

3.2.LAMPE SOLAIRE PHILIPS TYPE HPLR 400

ou autre lampe ayant les mêmes performances, avec appareil HDK 100/400C220 et réflecteur R 401 montés comme indiqué en annexe 2.

3.3.PIPETTE OU SERINGUE

de 2 ml.

3.4.COTON HYDROPHILE

3.5.TAMPONS DE GAZE

4.REACTIFS

4.1.LIQUIDES DE NETTOYAGE

- Eau industrielle.
- Ethanol dénaturé à 95°.
- Essence F ou heptane technique.

4.2.PRODUIT A LUSTER

- Granulométrie : diamètre statistique moyen 0,5 m.
- Abrasif du type silice de Neubourg ou carbonate de calcium.
- Abrasif en solution dans du white spirit désaromatisé.

A titre d'exemple le produit de référence "SOLEIL JAUNE" de ABEL BONEX répond à ces spécifications.

5.EPROUVETTES

Les éprouvettes doivent être de dimensions 40 x 40 mm. Elles sont découpées dans des plaques de dimensions suffisantes pour la mise en peinture conformément à la gamme en vigueur.

La durée entre la fin de la cuisson et le début de l'essai doit être de 4 heures au minimum et de 48 heures au maximum.

Les essais doivent être réalisés sur trois peintures de finition telles que :

- opaque de teinte claire (Famille 110/Norme B72 7210),
- opaque de teinte foncée (Famille 110/Norme B72 7210),
- base avec vernis de finition (Famille 230 ou 240/Norme B72 7210).

Les revêtements de peinture doivent être conformes au niveau d'exigence "4" du tableau 6 de la norme B15 5050.

6.MODE OPERATOIRE

L'essai est effectué avec le liquide lave-vitres prêt à l'emploi.

- Fixer l'éprouvette dans le dispositif (3.1) avec un serrage régulier.
- Verser à l'aide de la pipette (3.3) 0,4 ml de liquide lave-vitres (ce qui correspond à environ 0,20 ml/cm²) dans l'alvéole du dispositif prévue à cet effet.
- Faire séjourner l'ensemble 24 heures à 23 °C ± 2 °C et à l'abri de la lumière.
- Retirer le dispositif, prélever et nettoyer l'éprouvette à l'aide du coton (3.4) imbibé d'eau (4.1).
- Sécher à l'éthanol (4.1).
- Nettoyer à nouveau l'éprouvette à l'aide du coton (3.4) imbibé d'essence F ou d'heptane (4.1).
- Noter la présence de traces résiduelles ou tout autre altération du revêtement de peinture.
- Placer l'éprouvette sous la lampe solaire (voir annexe 2) pendant 24 heures.
- Laisser revenir à 23 °C ± 2 °C pendant au moins 1 heure.
- Effectuer la première cotation selon l'échelle définie au paragraphe 7.0.
- Lustrer l'éprouvette conformément à la méthode d'essai D29 5162, c'est-à-dire :
 - Imbiber un tampon de coton hydrophile (3.4) de produit à lustrer (4.2) préalablement secoué énergiquement.
 - Frotter l'éprouvette selon un mouvement de "va-et-vient", avec une période de 1 seconde, une trentaine de fois.
 - Puis essuyer la plaque à l'aide du coton (3.4) puis à l'aide d'un tampon de gaze (3.5).
- Effectuer la deuxième cotation selon l'échelle définie au paragraphe 7.0.

7.EXPRESSION DES RESULTATS

Les résultats doivent être exprimés avant et après lustrage selon l'échelle de cotation donnée ci-dessous :

0 - Aucune altération.

1 - Légère altération visible seulement sous une certaine incidence (perte de brillant ou gonflement).

2 - Altération visible quelque soit l'incidence (teinte, brillant, gonflement...).

3 - Altération en profondeur.

8.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence à la présente méthode,
- la désignation exacte du liquide examiné et sa concentration,
- le nom du fournisseur,
- la référence des peintures de finition et des gammes utilisées,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.

DOCUMENTS CITES DOCUMENTS PSA